

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.118

L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 NOVEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 NOVEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

ETAIENT ABSENTS : M. ANGIBAUD, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **ALIGNEMENT RUE DES COLOMBES**

VOTE : UNANIMITE

En vue de procéder à l'aménagement de la rue des Colombes, il convient de procéder à la mise à l'alignement de certaines parcelles de terrains. La négociation avec les riverains concernés a consisté à délimiter le nouvel alignement au moyen d'une clôture grillagée sur soubassement agglos avec éventuellement la replantation d'une haie vive.

Les parcelles cédées à titre gratuit à la commune sont les suivantes :

- M. FORT René : parcelle BI N° 126 pour une surface de 28 m²
- M. RENAULEAUD Roger : parcelle BI N° 122 pour une surface de 5 m²
- M. GUYON Gilles : parcelles BI N° 580 et 582 pour une surface de 154 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser l'aménagement de la rue des Colombes et les travaux de mise à l'alignement
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de définir un nouvel alignement établi par la Ville, de reconstruire une clôture grillagée sur soubassement en agglos avec la replantation éventuelle d'une haie vive pour les parcelles désignées ci-dessous :

- M. FORT René : parcelle BI N° 126 (clôture)
- M. RENAULEAUD Roger : parcelle BI N° 122 (clôture)
- M. GUYON Gilles : parcelles BI N° 580 et 582 (clôture et plantation)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer le ou les actes d'acquisitions à titre gratuit concrétisant la ou les transactions qui seront dressées en l'étude de Maître PLANTIVE 17200 ROYAN
- d'imputer les frais d'acquisition sur les crédits inscrits au titre du BP 2000

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 novembre 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS